FICHE SIGNALÉTIQUE

Section 1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom et adresse du fabricant

The W.W. Henry Company
400 Ardex Park Drive
Aliquippa, PA, U.S.A.
15001

Nom et adresse du fournisseur

Même que le fabricant

No. de téléphone : (724) 203-8499
Visitez notre site Web: http://www.wwhenry.com

No. de téléphone en cas d'urgence : CHEM-TEL: 1-800-255-3924 OU 1-813-248-0585 (à frais virés)

Identificateur du produit : **Henry 444 FRP - Adhésif du panneaux**

Famille chimique : Mélange.

Dénomination Chimique : S/O

Formule Chimique : N/Ap

Nom Commercial et Synonymes : Henry 444

Poids Moléculaire : S/O

Utilisation du Produit : Adhésif rempli, à base de latex. Adhésif pour l'installation de fibre de verre renforcé de panneaux en plastique.

Classification SIMD * - Risque chronique 0- Aucun risque 1- Mineur 2- Modéré 3- Grave 4- Menace pour la vie

: Santé : * 1 Inflammabilité : 1 Réactivité : 0

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification : Renseignements SIMDUT: Ce produit est un produit contrôlé selon le SIMDUT. Il respecte un ou des critères de classification d'un produit contrôlé tel qu'il est indiqué dans la partie IV du Règlement sur les produits contrôlés (RPC). Classification pour SIMDUT:
Catégorie D2A (Matières causant d'autres effets toxiques , matières très toxiques).

OSHA: Cette matière est classée comme dangereuse selon les réglementations OSHA (29CFR 1910.1200). Classification dangereuse:
Danger aigu pour la santé;
Danger chronique pour la santé.

En Cas d'urgebce : Pâte blanc cassé. Légère odeur de solvant. Avertissement!
Risque d'être nocif si inhalé ou avalé. Peut irriter les voies respiratoires. Risque de causer la nausée, le vomissement, des maux de tête ou autres effets nocifs sur le système nerveux central. Risque d'être un danger à l'aspiration. Le contact continu ou à répétition avec la peau risque de causer l'assèchement et l'irritation de la peau. Contient des particules qui risquent de causer une lésion pulmonaire ou le cancer si elles sont inhalées en grande quantité. Risques d'anomalies congénitales possibles - contient une matière qui risque de causer des anomalies congénitales.

EFFETS ÉVENTUELS POUR LA SANTÉ:

Signes et symptômes de l'exposition à court terme (aiguë)

Inhalation: Risque de causer l'irritation du nez, de la gorge et de la voie respiratoire supérieure. L'inhalation de concentrations élevées risque de causer la dépression du système nerveux central, ayant comme conséquence des étourdissements, des maux de tête allant jusqu'à l'inconscience.

Contact cutané: Le contact direct avec la peau risque de causer une irritation légère ou bénigne transitoire.

Contact oculaire: Risque de causer une légère irritation transitoire.

Ingestion: L'ingestion de grandes quantités risque de causer l'irritation de l'estomac. L'ingestion de grandes quantités risque de causer la nausée, le vomissement, la diarrhée ainsi que la dépression du système nerveux central. Risque d'être un danger à l'aspiration. L'aspiration dans les poumons durant l'ingestion ou suivant le vomissement risque de causer une pneumomie chimique, qui peut être mortelle.

Effets de l'exposition à long terme (chronique)

: Le contact continu ou à répétition risque de causer l'assèchement, le craquèlement et le dégraissage de la peau. En cas de création de poussières, l'inhalation continue peut causer la cicatrisation tissu pulmonaire, une maladie appelée silicose.

Cancérogénicité : Peut provoquer le cancer Consulter la Section 11 « Renseignements toxicologiques ».

Autres dangers importants : Peut causer des malformations congénitales. Consulter la Section 11 « Renseignements toxicologiques ».

Effets environnementaux potentiels

: Consulter la Section 12 « Renseignements écologiques ».

Section 3 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composants	No CAS	% (poids)
Pierre à chaux	**1317-65-3**	30.00 - 60.00
distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités	**64742-52-5**	5.00 - 10.00
Solvant naphta aliphatique léger (pétrole)	**64742-89-8**	1.00 - 3.00
Silice cristalline, quartz	**14808-60-7**	0.10 - 0.50
hydroxyde de potassium	**1310-58-3**	0.10 - 0.30
Urée	**57-13-6**	1.00 - 5.00
toluène	**108-88-3**	0.10 - 1.00

Note:Ce produit ne contient PAS d'amiante.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

Inhalation : En cas d'inhalation, déplacer la personne à l'air frais. Si la respiration est difficile, seul le personnel médical est autorisé à donner de l'oxygène. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Si l'irritation ou les symptômes apparaissent, obtenir des soins médicaux.

Contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés. Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Si l'irritation persiste, demander rapidement des soins médicaux.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste, demander rapidement des soins médicaux.

Ingestion : Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne PAS faire vomir. Appeler un médecin. Si le vomissement survient spontanément, garder la tête de la victime plus basse et vers l'avant afin de réduire le risque d'aspiration.

Notes au médecin : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Dangers d'incendie/conditions d'inflammabilité

: Ininflammable en conditions d'utilisation normales. Les contenants fermés risquent d'éclater si exposé à une chaleur excessive ou aux flammes à cause de l'accumulation de la pression interne.

Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.1200)

: Ininflammable.

Propriétés comburantes : Aucun(e).

Données d'explosibilité: Sensibilité aux chocs / décharges électrostatiques

: Sensibilité aux chocs ou aux décharges électrostatiques non prévue.

Moyen d'extinction approprié : Agent chimique en poudre, mousse, dioxyde de carbone et eau pulvérisée. Ne pas utiliser un jet d'eau afin d'éviter de répandre la matière brûlante.

Marche à suivre/équipement spécial pour combattre les incendies

: Les pompiers devraient porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome muni d'un élément facial complet à pression positive. Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. L'eau pulvérisée peut être utile pour refroidir l'équipement exposé à la chaleur et aux flammes. Suivant l'extinction de l'incendie, bien nettoyer tout l'équipement et les surfaces exposées à la fumée.

Produits de combustion dangereux

: Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes de calcium, oxydes d'azote, et autres vapeurs ou gaz toxiques communs à une dégradation thermique des composants organiques.

Évaluation NFPA : 0- Aucun risque 1- Mineur 2- Modéré 3- Grave 4- Menace pour la vie

Santé: 1 *Incendie:* 1 *Instabilité:* 0 *Autres dangers:* None.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : Restreindre l'accès aux lieux jusqu`à ce que le nettoyage soit terminé. Toutes les personnes mises en cause lors du nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié. Consulter la Section 8, « Contrôle de l'exposition et protection personnelles » pour plus de renseignements sur l'équipement de protection personnelle adéquat.

Précautions pour la protection de l'environnement

: Éviter que le produit s'infiltre dans les cours d'eau. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

Nettoyage des déversements

: Ventiler le secteur du déversement. Éliminer toutes sources d'ignition. Arrêter la fuite ou le déversement à la source si cela est possible de façon sécuritaire. Contenir la matière et éviter que la matière s'infiltre dans les canalisations d'égouts ou les cours d'eau. Utiliser une matière absorbante inerte et non combustible pour récupérer la matière déversée. Ramasser le produit et le placer dans un contenant pour élimination. Les résidus, même détrempés, peuvent être nettoyés avec de l'eau tiède et savonneuse. Aviser les autorités compétentes tel qu'exigé.

Matières interdites : Aucun à notre connaissance.

Méthodes spéciales d'intervention antidéversement

: Si la quantité déversée dans l'environnement excède la quantité rapportable par EPA, il faut immédiatement communiquer avec le National Response Center aux Etats-Unis (Tél: 1-800-424-8002).
Quantité rapportable (RQ) US CERCLA: Non applicable.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Manutention sécuritaire : Porter l'équipement de protection adéquat durant la manutention. Utiliser avec une ventilation adéquate. La formation des travailleurs sur les risques potentiels par la vapeur, les poussières ou la fumée est importante pour assurer la santé des travailleurs. L'exposition à l'inhalation secondaire peut se produire pendant le nettoyage de l'équipement, en retirant ou en lavant les vêtements contaminés. Éviter d'inhaler les vapeurs, les fumées ou la poussière. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Tenir à l'écart des matières oxydantes. Éviter et contrôler les opérations génératrices de concentrations élevées de vapeurs ou de poussières. Garder les contenants hermétiquement fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Laver soigneusement après manipulation.

Exigences en matière d'entreposage

: Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Interdiction de fumer dans le secteur. Tenir à l'écart des matières incompatibles. Les lieux d'entreposage doivent être identifiés clairement, libres de toute obstruction et accessibles au personnel qualifié et autorisé seulement. Protégez contre des dommages physiques.

Substances incompatibles : Agents oxydants; Acides; Alcalis.

Matériaux d'emballage spéciaux

: Toujours garder dans des contenants fabriqués du même matériau que le contenant du fournisseur.

SECTION 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition

Ingrédients	ACGIH TLV TWA	ACGIH TLV STEL	OSHA PEL PEL	OSHA PEL STEL
Pierre à chaux	**P/D**	**P/D**	**15 mg/m³ (poussière totale); 5 mg/m³ (respirable)**	**P/D**
distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités	**5 mg/m³ (inhalable) (comme bruine d'huile minérale)**	**P/D**	**5 mg/m³ (comme bruine d'huile minérale)**	**P/D**
Solvant naphta aliphatique léger (pétrole)	**P/D**	**P/D**	**500 ppm**	**P/D**

Silice cristalline, quartz	**0.025 mg/m³ (respirable)**	**P/D**	**0.1 mg/m³ (limite finale)**	**P/D**
hydroxyde de potassium	**2 mg/m³ (Plafond)**	**P/D**	**2 mg/m³ (Plafond) (limite finale)**	**P/D**
Urée	**10 mg/m³ (AIHA WEEL)**	**P/D**	**P/D**	**P/D**
toluène	**20 ppm**	**P/D**	**200 ppm**	**300 ppm (Plafond)**

Note: La limite PEL d'OSHA inscite ci-dessus pour «Fraction légère du solvant naphta (pétrole)»sont des valeurs de limite finale/évaluée et sont pour 'VM&P Naphtha'.

Ventilation et mesures d'ingénierie
: Utiliser avec une ventilation adéquate. Fournir une circulation d'air transversale adéquate. Utiliser une ventilation générale ou à la source pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites d'exposition recommandées.

Protection respiratoire : Si les concentrations dans l'air sont supérieures aux limites d'exposition permises ou si elles sont inconnues, utiliser un respirateur homologué NIOSH.

Protection pour la peau : En cas de contact, des gants imperméables sont recommandés. Obtenir les conseils des fournisseurs de gants.

Protection pour les yeux / visage
: Lunettes de sécurité avec écrans latéraux devraient être utilisés avec ce produit.

Autre équipement de protection
: Porter assez de vêtements de protection afin d'empêcher tout contact avec la peau. Un poste de douche oculaire et une douche d'urgence devront être à proximité du secteur de travail.

Hygiène personnelle : Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter d'inhaler les vapeurs, les fumées ou la poussière. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Nettoyer tout l'équipement et les vêtements à la fin de chaque quart de travail.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique : pâte
Apparence : Blanc-cassé
Odeur : Légère odeur de solvant.
Seuil olfactif : P/D
pH : 8,8 - 9,4
Point d'ébullition : P/D
Densité relative : 1,4
Point de fusion/de gel : P/D
Coefficient de répartition eau/huile : P/D
Pression de vapeur (mmHg @ 20° C/68° F) : P/D
Solubilité dans l'eau : dispersable
Densité de vapeur (Air = 1) : P/D
Taux d'évaporation (acétate n-butylique = 1) : P/D
Composés organiques volatils (COV) : 50 g/L (calculé à 21°C / 70°F, SCAQMD)
Matières volatiles (% en poids) : 26,0 - 29,5%
Taille des poussières : P/D
Renseignement générique : Poids/Gallon: 11,54 lb. (eau = 8,3)
Point d'éclair : > 93,3°C (> 200°F)
Point d'éclair, méthode : Setaflash Closed Tester
Température d'auto-inflammation : P/D
Limite inférieure d'inflammabilité (% en vol.) : Pas disponible.
Limite supérieure d'inflammabilité (% en vol.) : Pas disponible.
Distance de projection de la flamme : S/O
Retour de flamme observé : S/O

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité/Réactivité : Stable dans les conditions recommandées et prescrites de manutention et d'entreposage.

Polymérisation dangereuse : Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Conditions à éviter : Chaleur extrême. Ne pas utiliser dans des zones sans ventilation adéquate.

Substances à éviter et incompatibilité
: Agents oxydants forts, acides et bases.

Produits de décomposition dangereux
: Aucun connu, se réferer aux produits de combustion dangereux à la Section 5.

SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Organes cibles : Yeux, peau, système respiratoire et système digestif.

Voies d'exposition : *Inhalation:* OUI *Absorption cutanée:* NON *Peau & Yeux:* OUI *Ingestion:* OUI

Données toxicologiques : Il n'existe aucune donnée pour le produit lui-même, seulement pour les ingrédients. Voir les données ci-dessous pour la toxicité aigue.

Ingrédients	CL_{50}(4hr) inh, rat	DL_{50} orale	DL_{50} cutané
Pierre à chaux	P/D	6450 mg/kg	P/D
distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités	> 4 mg/L	> 5000 mg/kg	> 2000 mg/kg
Solvant naphta aliphatique léger (pétrole)	P/D	> 8000 mg/kg	3000 mg/kg
Silice cristalline, quartz	P/D	P/D	P/D
hydroxyde de potassium	P/D	205 mg/kg	> 1260 mg/kg
Urée	P/D	8471 mg/kg	> 21 000 mg/kg
toluène	7585 ppm	5580 mg/kg	12 125 mg/kg

Cancérogénicité : Ce produit contient de la silice cristalline-quartz. La silice cristalline-quartz est classé comme étant cancérogène par IARC (Groupe 1), ACGIH (Groupe A2), NTP (Groupe 1) et OSHA (OSHA select carcinogen).

Effets sur la reproduction : N'est pas sensé avoir des effets sur la reproduction.

Tératogénicité : Contient du toluène. Le toluène peut causer des effets fetotoxiques à des dose qui ne sont pas toxiques pour la mère, selon des données animales.

Mutagénicité : N'est pas sensé être mutagène chez les humains.

Épidémiologie : Pas disponible.

Sensibilisation à la matière
: N'est pas sensé être un sensibilisateur respiratoire ou cutané.

Matières synergiques : P/D

Propriétés irritantes du produit
: Risque d'être légèrement irritant pour les yeux et la peau.

Autres dangers importants : Voir Section 3 pour des renseignements supplémentaires

Maladies aggravées par une surexposition
: Affections cutanées, troubles de la vue et trouble respiratoire déjà existants.

SECTION 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. Le produit ne doit pas s'infiltrer dans les drains ou les cours d'eau, ou être déposé là où cela pourrait affecter les eaux de surface ou souterraines.

Mobilité : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Persistance : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Potentiel de bioaccumulation
: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Effets nocifs divers sur l'environnement
: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

SECTION 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Élimination : Manipuler les déchets conformément aux recommandations indiquées dans la section 7.

Méthodes d'élimination : Les contenants doivent être éliminés conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables. Communiquer avec les agences locales, fédérales, provinciales pour connaître la réglementation spécifique.

RCRA : Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet dans les Etats-Unis, il pourrait respecter les critères de classification d'un déchet dangereux tel que défini par RCRA, Title 40 CFR 261.Le générateur des déchets a la responsabilité de déterminer l'identification adéquate du déchet et de la méthode d'élimination.Pour disposer des déchets ou des matières inutilisées, vérifier avec les agences environnementales tant au niveau fédéral que local.

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information sur la réglementation	Numéro ONU	Appellation réglementaire	Classe	Groupe d'emballage	Étiquette
Canada (TMD)	Aucun	Non réglementé.	Non réglementé	aucun(e)	
Canada (TMD) **Renseignements supplémentaires**	Aucun(e).				
Les États-Unis	Aucun	Non réglementé.	Non réglementé	aucun(e)	
Les États-Unis **Renseignements supplémentaires**	Aucun(e).				

SECTION 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Renseignement canadienne :

Renseignements Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA): Tous les ingrédients énumérés apparaissent sur la Liste intérieure des substances (DSL).

Classification canadienne SIMDUT: Se référer à la Section 2 pour la classification SIMDUT de ce produit.

Ce produit a été classé selon les critères de risque du RPC et la FDS contient toutes les informations exigées par le RPC.

Renseignement fédéral É.-U :

TSCA: Tous les ingrédients énumérés apparaissent sur le registre Toxic Substances Control Act (TSCA).

CERCLA Reportable Quantity (RQ) (40 CFR 117.302): Non applicable.

SARA TITLE III: Sec. 313 Toxic Chemicals Notification, 40 CFR 372: Cette matière n'est pas assujettie aux exigences de notification SARA, puisqu'elle ne contient pas de composants chimiques toxiques en concentrations supérieures aux exigences minimales.

Lois É.-U. "State Right to Know":

California Proposition 65: Ce produit contient des produits chimiques connus de l'État de la Californie pour causer le cancer et/ou des effets nocifs sur la reproduction. Contient: Silice cristalline, quartz; Toluène. Ce produit peut contenir des traces de l'ingrédient(s) suivant : Naphtalène; éthylbenzène; Acrylate d'éthyle.

Autres listes É.-U. 'Right to Know' : Les produits chimiques suivants sont inscrits par chacun de ces états: Urée (MN); Toluène (CA, MA, MN, NJ, PA, RI); Poudre de calcaire (MA, MN, NJ, PA, RI); Silice cristalline, quartz (MA, MN, NJ, PA, RI); hydroxyde de potassium (CA, MA, MN, NJ, PA, RI).

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Légende : ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
AIHA: American Industrial Hygiene Association
CA: California
CAS: Chemical Abstract Services
CERCLA: Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980
CFR: Code of Federal Regulations
DOT: Department of Transportation
EPA: Environmental Protection Agency
CIRC: Centre international de recherche sur le cancer
CL: Concentration létale
DL: Dose létale
MA: Massachusetts
MN: Minnesota
P/D: Pas disponible
S/O: Sans objet
NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health
NJ: New Jersey
NTP: National Toxicology Program / Programme national de toxicologie
OSHA: Occupational Safety and Health Administration
PA: Pennsylvania
PEL: Permissible exposure limit (Limite d'exposition permise)
RCRA: Resource Conservation and Recovery Act
RI: Rhode Island
SARA: Superfund Amendments & Reauthorization Act
STEL: Limite d'exposition à court terme (Short Term Exposure Limit)
TLV: Valeurs seuils (Threshold Limit Values)
TWA: Moyenne pondérée dans le temps (Time Weighted Average)
WEEL: Workplace Environmental Exposure Level
SIMDUT: Système d'information sur les matières utilisées au travail

Références :

1. ACGIH, Threshold Limit Values for Chemical Substances and Physical Agents & Biological Exposure Indices pour 2011.

2. International Agency for Research on Cancer Monographs, recherche 2011.

3. Canadian Centre for Occupational Health and Safety, CCInfoWeb base de données 2011 (Chempendium, HSDB et RTECs).

4. Fiches signalétiques du fabricant.

5. US EPA Title III List of Lists version du octobre 2006.

6. California Proposition 65 List version du 15 avril 2011.

DÉNI DE RESPONSABILITÉ

Les renseignements contenus dans la présente fiche signalétique sont fournis à titre de guide pour ceux qui manutentionnent ou utilisent ce produit. Elle a été préparée de bonne foi par un personnel technique compétent. Ce document n'est probablement pas exhaustif. Les méthodes et les conditions d'utilisation et de manutention peuvent inclure d'autres considérations. Des méthodes de travail sécuritaires doivent être employées lorsque l'on travaille avec n'importe quelle matière. Il est important que l'utilisateur examine les méthodes de sécurité employées lors de l'utilisation du produit afin de s'assurer de leur pertinence.

Aucune garantie expresse ou implicite n'est émise. The W.W. Henry Company n'est pas responsable des dommages, pertes, blessures ou autres dommages accidentels qui pourraient survenir lors de l'utilisation du produit ou suite à l'interprétation des données contenues dans la présente fiche. Cette fiche signalétique est valide pour une période de trois (3) ans.

Préparée pour :

The W.W. Henry Company
400 Ardex Park Drive
Aliquippa, PA, U.S.A.
15001
(724) 203-8499
Visitez notre site Web: http://www.wwhenry.com

Date de préparation de la fiche (dd/mm/yyyy) : 20/02/2007

Date de révision de la fiche (dd/mm/yyyy)
: 27/04/2011

No. de la révision : 2

Renseignements sur la révision

: Sections 2 et 3, commuté.
sections de la FDS mises-à-jour:
2. IDENTIFICATION DES DANGERS;
3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS;
5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE;
8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE ;
9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES;
11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES;
12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES;
15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES.

FIN DU DOCUMENT